



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES Le GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 JUIN 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0235**

Réhabilitation de locaux en vue du regroupement des outils et moyens au service de la stratégie de développement touristique du Grésivaudan - Modalités de financement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 63
Pouvoirs : 9
Absents : 2
(Philippe LORIMIER,
Agnès DUPON)
Excusés : 9
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

02 JUIL. 2026

et publié le

02 JUIL. 2026

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 29 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 juin 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Jean-Claude BOREL-GARIN, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Jean-Yves GAYET, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Adelin JAVET, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Fabrice RAFFA, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Anne-Françoise BESSON à Christophe DURET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Thierry FEROTIN à Dominique BONNET, Sandrine GAUCHON à Adrian RAFFIN, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Jean-Marc MICHEL à Christophe SUSZYLO, François OLLEON à Jean-François CLAPPAZ, Marc ROSSET à Martine KOHLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2026-0137 du 4 mai 2026 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Conformément aux souhaits de l'organisme financeur, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de retirer ponctuellement l'attribution qui lui est déléguée relative à la sollicitation de subventions.

Monsieur le Président rappelle qu'en continuité de la démarche de transition des stations communautaires engagée en 2019 par Le Grésivaudan et du travail de structuration de la gouvernance débutée en 2022, une gouvernance simplifiée et performante a été organisée autour du triptyque : autorité organisatrice (communauté de communes Le Grésivaudan) / exploitant / outil de promotion et communication (office de tourisme Belledonne Chartreuse, OTBC). Elle s'est renforcée par le choix de création d'une Société Publique Locale (SPL) dédiée.

Dans l'objectif réaffirmé d'une gouvernance publique resserrée, le présent projet veut renforcer la synergie des acteurs notamment au niveau des fonctions stratégiques de direction et des fonctions supports.

Cette stratégie passe par le regroupement physique de services dans un bâtiment propriété de l'établissement public de coopération intercommunale à proximité immédiate du siège du Grésivaudan, permettant de mutualiser les moyens, de rationaliser les coûts de fonctionnement et de renforcer la gouvernance intégrée de la politique touristique intercommunale.

Ce regroupement s'inscrit également dans la continuité de l'extension du siège de la communauté de communes engagée en 2023.

Ce projet d'aménagement a été validé dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements de la communauté de communes Le Grésivaudan, du Contrat de Réussite de la Transition Ecologique signé avec l'Etat et le Département de l'Isère. Il s'agit d'aménager des bureaux dans le bâtiment attenant à la piscine intercommunale (sise rue Henri Fabre à Crolles, à quelques dizaines de mètres du siège de Le Grésivaudan, avec parkings déjà mutualisés). Il est aujourd'hui précisé à hauteur de 1 754 025 € HT et nécessite l'intervention de l'État et du Département de l'Isère selon le plan de financement suivant :

	Montant	Taux
État (DSIL 2026)	438 506.25 €	25 %
Département de l'Isère	877 012.50 €	50 %
Autofinancement	438 506.25 €	25 %
TOTAL	1 754 025 €	100 %

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De retirer ponctuellement l'attribution qui est déléguée au Président, relative à la sollicitation de subventions en vertu de la délibération n°DEL-2026-0137 du 4 mai 2026,
- D'adopter le plan de financement pour l'opération de réhabilitation de locaux en vue du regroupement des outils et moyens au service de la stratégie de développement touristique du Grésivaudan (réaménagement du bâtiment attenant à la piscine intercommunale située à Crolles),
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre des dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités territoriales (DSIL),
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

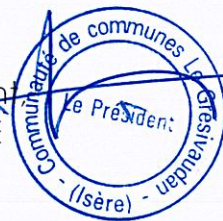
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **29 JUIN 2026**

Le Président
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



11/06/2026 11:04